

VOTRE MAIRIE

Secrétariat ouvert toute la journée, le lundi, le jeudi et le vendredi

Téléphone : 09 62 56 56 57 / email : mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr

Site Internet : <https://www.montaigu-jura.fr/>

Permanence des élu.e.s : chaque samedi de 10h30 à 12h

Maire : 06 30 99 47 43

1^{ère} adjointe : 07 69 08 90 25 / 2^{ème} adjoint : 06 82 72 13 87

Jean-Victor Girard est décédé brutalement samedi 27 mars à 54 ans. Son engagement en tant que Conseiller municipal a marqué la volonté de Jean-Victor de donner de son temps, de son énergie et de sa créativité (il mettait en forme les bulletins municipaux) au service de la Commune. Il était d'ailleurs présent lors de la 1^{ère} action citoyenne, pour nous aider à démolir l'abri bus place de Verdun il y a quelques mois.

Les membres du Conseil actuel qui le connaissent se souviendront d'une personnalité franche et joviale.

Nos pensées vont à Isabelle et à ses enfants.

Etat Civil

Décès :

Gillot Jean-Marie le 25/01/2021

Robert Michel le 14/02/2021

Girard Jean-Victor le 27/03/2021

Roux Gabriel le 02/04/2021

Pacs:

Coralie MATHY et Rémi BOULLY le 24/04/2021

La Commune a procédé à un nettoyage de l'ancienne école (route de Vatagna) et de la Cure. A ce titre divers objets et mobiliers d'antan ont été mis de côté. Nous vous proposons une vente de ceux-ci le **vendredi 28 mai de 17h00 à 20h00**.

- **Lieux :** Bâtiment de la Cure et de l'ancienne école

Le bénéfice de la vente ira au budget Social, Culture et Jeunesse de la Commune.

Exposition en Mairie par Christine BARTHE WEBER

photos-peintures LAOS - BIRMANIE

« De belles rencontres à vous faire partager »

- **Lieu :** Mairie de Montaigu
- **Dates :** 12 et 13 juin: de 10h à 12h et de 14h à 19h
Puis du 14 au 18 juin : de 17h à 19h

Si vous aussi, vous souhaitez profiter du bâtiment de la Mairie pour exposer vos œuvres, vos travaux, venez-nous rencontrer. Nous souhaitons que ce bâtiment s'ouvre à diverses initiatives et permette notamment la rencontre des habitants du village.

ACTIONS

CITOYENNES 2021

5 dates à retenir pour participer à l'entretien du village et à notre cadre de vie.

les samedis matin de 8h30 à 12h00

22 mai: plantation / Nettoyage du village

A l'automne : entretien des sentiers, ouverture des belvédères:

18 septembre / 16 octobre / 13 novembre / 4 décembre



Printemps
2021

Le fil d'info... n°4

MONTAIGU

Une nouvelle vie pour notre presbytère

C'est la décision la plus importante et la plus délicate de notre début de mandat.

Nous avons décidé de vendre le presbytère ou pour éviter ce mot un peu prosaïque de le céder à un nouveau propriétaire.

Il va ainsi pouvoir continuer à vivre et s'inscrire dans l'histoire de notre village. Que de souvenirs il évoque avec les prêtres qui l'ont habité, les enfants qui y sont venus, la vie spirituelle qu'il a connue.



Après plusieurs consultations de spécialistes, nous avons décidé d'éviter qu'il ne continue à se dégrader sans toutefois être en mesure d'envisager les travaux au vu de la situation financière de notre commune.

Le produit de la vente permettra quelques investissements en particulier à l'ancienne école maternelle Route de Vatagna.

C'est un bâtiment à forte valeur affective et patrimoniale qui une fois réhabilité pourra redevenir un lieu de vie familial au cœur du village.

Nous souhaitons en effet qu'il évolue en logement car il offre un réel potentiel avec en particulier deux caves sous toute la surface au sol, une petite cour fermée, un garage séparé si prisé au centre du village et un jardin bien exposé en terrasses.

Nous assumons pleinement cette décision porteuse d'avenir pour ce bâtiment si cher aux habitant(e)s.

En quelques dates:

- Les membres de la Commission Foncier Bâti-

8 octobre 1854 : Courrier de l'Evêque de St Claude à la Préfecture : "Si je suis bien informé, la commune de Montaigu, qui ne possède point de presbytère, n'aurait voté aucune somme pour indemnité de logement du desservant. Je viens donc vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien prendre telles mesures qui vous paraîtraient convenables et au besoin imposer la commune d'office."

10 octobre 1856 : Courrier de l'Evêché de St Claude à la Préfecture : "Considérant qu'il n'existe dans le village aucune habitation convenable pour le desservant et que celui-ci est forcé de résider à Lons le Saunier, au grand dommage de ses paroissiens ; qu'ainsi il y a nécessité et urgence évidentes d'approprier une maison pour servir de presbytère"

15 juillet 1858 : Courrier de l'Empereur Napoléon qui autorise la Commune de Montaigu "à acquérir des époux Guillemain moyennant le prix total de six mille cinq cent francs ... une maison avec dépendances pour servir à l'établissement d'un presbytère."

7 octobre 1858 : Adjudication publique en Préfecture : construction d'un presbytère. Travaux évalués à 9,235 francs 30.

Source : Archives départementales du Jura



Communication



Responsabilité



Environnement



Solidarité



Partenariat

Lotissement de Vatagna

Le travail de réflexion sur le futur lotissement de Vatagna étant mené avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) de 885,60 € HT a été demandée afin de couvrir 60 % de la somme demandée par le CAUE (1476,00 € HT).

Afin d'entretenir les terrains du futur lotissement, les parcelles AI 295, 31, 47, 48 et 49 seront louées pour un montant de 50,00 € par an.

Energie

La réflexion sur les économies d'énergie a mené la Commune à faire partie d'un groupement d'achat de gaz proposé par le SIDEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de communication) afin de profiter de tarifs plus avantageux. Une réflexion plus globale sur l'ensemble des énergies est en cours au sein du Conseil municipal (c.f. le dossier éclairage public page suivante).

Création de poste

Il a été décidé de créer un poste d'agent d'entretien grade adjoint technique (catégorie C) pour faire le ménage à la Mairie pour une durée de 2 heures hebdomadaire.

Classement voirie

Le tableau et la carte de classement du réseau viaire ont été mis à jour (voir explications page suivante).

Transfert des comptes eau à ECLA

La compétence eau étant reprise par ECLA, le budget eau de la Commune disparaît et les sommes d'argent qui s'y trouvent doivent être soit reversées à ECLA soit transférées au budget communale de Montaigu. Étant donné que le réseau d'eau de Montaigu va nécessiter dans les années à venir des investissements conséquents, il a été décidé à l'unanimité que 90% des sommes (78 289 €) de la section de fonctionnement et 80% des sommes (54083€) de la section investissement du budget eau sont reversées à ECLA. Les sommes que la Commune conserve permettront notamment d'entretenir les fontaines.



Travaux Descente de Montaigu (RD52)

Le Département souhaite aménager la « grande descente » (RD52) entre Montaigu et Lons-le-Saunier afin de permettre la descente des poids lourds et ainsi apaiser les villages de la vallée de la Vallière. Ces travaux d'une durée minimale de 1 an auront un impact important sur la circulation dans le cœur du village, en période de travaux

d'une part, mais également sur le long terme si aucune réflexion et aménagements ne sont réalisés en parallèle par la Commune. A ce titre dès que les conditions le permettront, une réunion d'information— concertation sera organisée avec l'ensemble des habitants afin d'anticiper au mieux ces travaux.

+ d'info sur le site Internet Page Aménagement Travaux Entretien

Etat des lieux routes et chemins de la Commune

3 types d'axes jalonnent le territoire de la Commune de Montaigu:

- **Les routes départementales:** Sous la responsabilité du Conseil Départemental du Jura. La Commune dépend du Centre d'Exploitation de Messia-Lons. En agglomération, les aménagements sont du ressort du pouvoir de police du Maire et sont soumis néanmoins à l'avis du Département (entretien + gestion).
- **Les voies Communautaires:** Il s'agit de l'ensemble des voies communales revêtues et desservant à minima une habitation. Le revêtement des voies communautaires est du ressort d'ECLA, tandis que l'entretien des accotements ou la réalisation d'équipements de voiries (trottoirs, chicanes,...) dépendent, eux, de la Commune.
- **Les chemins communaux:** Entretien par la Commune à l'automne et notamment par l'équipe des employés communaux dont fait parti Daniel GRECARD. Certains travaux spécifiques peuvent également être réalisés par des prestataires extérieurs ou lors des 5 actions citoyennes

L'aventure est au bout du chemin...

